



Saisie de mon vehicule sans motif en algérie

Par **BARBARA070809**, le 10/10/2009 à 14:22

Bonjour, rnMon conjoint et moi avons acheté une voiture que nous avons assuré (et mis la carte grise) sur le nom de mon beau père et mon conjoint en second conducteur. Mon conjoint à prêté son véhicule à un ami qui devait se rendre à Marseille Or il est parti avec notre voiture en algérie(nous ne lui avons fait aucune procuration mon beau père non plus) et à acheté des pièces automobile (avec facture à son nom) qu'il à exporté en Algérie. Il s'est fait saisir la voiture en Algérie pour un motif qui serait qu'il est illégal d'importer des pièce auto. en Algérie suite à cela la voiture est toujours bloqué à la douane et nous ne parvenons pas à la récupérer quel recours pouvons nous avoir? rnMerci infiniment pour vos réponses, rnCordialement,

Par **jeetendra**, le 10/10/2009 à 14:28

bonjour, depuis la France je ne vois pas ce que vous pourrez faire, l'Algérie est un pays souverain, il vous faut contactez un avocat sur place pour faire lever la saisie de votre véhicule, courage à vous, cordialement.

Par **BARBARA070809**, le 10/10/2009 à 14:31

merci bcp. Dois-je informer mon assurance car je continue a payer 450euros de crédit par mois pr cette voiture? car selon la justice algérienne nous ne la récupérerons pas. Le consulat francais en algérie peut il m'aider? rnMerci beaucoup,rncordialement

Par **jeetendra**, le **10/10/2009** à **14:37**

n'hésitez pas à contactez le Consulat de France en Algérie, bon après-midi à vous